

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 578 portant expulsion de milicien licencié par mesure disciplinaire.

n° 578

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1945

Date de publication
20 juillet 1945

Date du numéro
1 juillet 1945

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale, ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 2 février 1935 sur les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte Française des Somalis est promulgué par arrêté du 9 avril 1935

Vu l'arrêté du 26 novembre 1939 prenant diverses mesures à l'égard des militaires, militaires et ascaris licenciés par mesure disciplinaire

Vu l'arrêté n° 105 du 3 février 1943, modifié par les arrêtés n° 310 du 13 mai 1944 et n° 446 du 11 juin 1945. réorganisant la Milice indigène en C.F.S.

Vu la décision n° 577 du Gouverneur en date du 20 juillet 1945, portant licenciement par mesure disciplinaire du milicien de 2e classe Moussen Gueddi, n° 1328 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

—Est expulsé du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances, l'ex-milicien de 2e classe, Houssen Gueddi, n° 1328. (sujet abyssin), Somali, Issa, Walaldon, Kakahl Eli, né vers 1922 à Alrore (Abyssinie), fils de feu Gueddi Bouralé et de Eulou Badhon domiciliée à Airore. Art. 2. —Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, communiqué et publié partout où besoin sera.

J.
BEYRIES